

COMMUNE DE
4460 GRACE-HOLLOGNE

PRESENTS :

*M. CIMINO Geoffrey, Conseiller communal-Président ;
M. MOTTARD Maurice, Bourgmestre-Président ;
M. DONY Manuel, M. FALCONE Salvatore, Mme CROMMELYNCK Annie, M. HERBILLON Jean-Marie,
M. FARINELLA Luciano, Echevins ;
Mme PIRMOLIN Vinciane, M. GIELEN Daniel, M. PONTIR Laurent, Mme HENDRICKX Viviane, M. PAQUE Didier,
M. PATTI Pietro, Mme NAKLICKI Haline, Mme PATTI Bartolomea, ~~Mme BECKERS Jasmine~~, M. FISSETTE Michel,
Mme MORGANTE Morena, Mme CRENIER Lindsay, M. GASPARI Thomas, M. FORNIERI Domenico,
M. TERLICHER Laurent, Mme BELHOCINE Sandra, Mme CLABECK Sarah, Mme CARNEVALI Elodie et
M. CROSSET Bertrand, Conseillers communaux ;
Mme QUARANTA Angela, Présidente du C.P.A.S. ;
M. NAPORA Stéphane, Directeur général.*

OBJET : DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE POUR LA LEGISLATURE 2019-2024. (REF : BGM/20191024-1216)

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et, notamment, son article L1123-27 qui stipule qu'il appartient au Collège communal de soumettre au Conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière ;

Pour ce motif et sur proposition du Collège communal ;

Par 18 voix pour, 2 voix contre (Mme PATTI et M. FISSETTE) et 5 abstentions (Mme PIRMOLIN, M. PONTIR, Mme BELHOCINE, Mme CLABECK et M. CROSSET) ;

ADOpte la déclaration de politique communale pour la législature 2019-2024, telle que détaillée ci-après selon les diverses matières :

I. PROJETS PRINCIPAUX

1. FINANCES

- Maintien IPP à 8 % et précompte immobilier à 2600 centimes additionnels,
- Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers : montant le plus bas possible en respectant la couverture du coût-vérité à 100 %,
- Redevance collecte des déchets verts et des encombrants ménagers (volume inchangé) :
 - déchets verts : 5 € par ramassage sans limitation du nombre de levées,
 - reprise des encombrants à raison de 2 levées annuelles à prix progressif : 10 € et 15 €.

2. PERSONNEL

- Maintien de l'emploi à la Commune et au CPAS,
- Abandon de toute échelle barémique inférieure à 14 €/h,
- Modification du cadre du CPAS afin de permettre d'avoir le même directeur financier à la Commune et au CPAS,
- Étude de la possibilité d'engager des gardiens de la paix : formation, impact financier et subsides éventuels.

3. SPORTS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

- Piscine : modernisation du système de filtration et du liner (notamment),
- Installations de tennis du projet de la plaine Samson – Solution d'attente pour les cours d'hiver (terrain couvert),
- Terrain de football en gazon synthétique : adaptation du cahier des charges afin de remplacer les billes noires provenant de pneus broyés,

- Aménagement du parc du quartier "Forsvache" (pris en charge par le service voirie) et rénovation des terrains de tennis,
- Complexe Mathieu Wathelet : dossier revêtement de sol et remplacement du sanitaire,
- Placement de structures "Agora" rues des XVIII Bonniers et rue de la Station (à Horion) avec demande de subsides,
- Création de plaines de jeux aux quartiers : Flot et Bierset (habitations sociales), XVIII Bonniers, Horion (avec Agora) et parc du quartier Forsvache,
- Maintien des chèques-sports et de la gratuité d'accès aux installations sportives (exceptés tennis couvert et piscine),
- FC Horion : modernisation des installations - Evaluation de l'aide financière de la commune (subside et prise en charge des factures d'électricité et de consommation d'eau pour une situation équivalente à celle octroyée à l'US Grâce-Hollogne).

4. LOGEMENT SOCIAL

- Création d'une agence immobilière sociale,
- Maintien d'une politique de construction de nouveaux logements,
- Amélioration du confort et de l'isolation des logements existants (appels à projet, Pivert,...).

5. VOIRIES

- Plan annuel d'entretien des voiries (enduisage et schlammage),
- Plan trottoir : évaluation et préfinancement par la commune,
- Dossier SPI : réfection de voiries et création de trottoirs,
- Dossiers du Plan d'Investissement 2019-2021,
- Réfection d'une partie de l'Avenue des Acacias,
- Réfection de la rue Badwa (égouttage partie) et de la rue Haute-Claire (partie basse),
- Aménagement de la place Ferrer (cf Plan de mobilité),
- Aménagement du carrefour des rues des Champs, de la Collectivité, Tanin et du Laboureur (rond-point).

6. ENVIRONNEMENT - PROPRETÉ – DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Installation de caméras aux endroits sensibles de l'entité,
- Amélioration du fonctionnement de la brocante,
- Maintien des circuits de ramassage des déchets sur l'ensemble du territoire communal,
- Démarche Zéro déchet - Campagnes de sensibilisation de la population et au sein des écoles,
- Mise en place d'une cellule "Environnement" au sein du service Technique communal,
- Adhésion à la Ressourcerie du Pays de Liège – Repair café,
- Engagement d'un agent "constatateur" supplémentaire en matière d'infractions,
- Mise en place du logiciel de propreté "FIX MY STREET",
- Réalisation d'un audit énergétique et amélioration des performances des bâtiments communaux (projet RenoWatt),
- Mise en place des actions dans le cadre de la Convention des Maires (Campagne Pollec).

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Poursuite des dossiers instruits :
 - site Vieille-Montagne
 - terroir de Bonne-Fortune
 - PCA de Horion (terrains à destination de la SLGH)
 - paire du Bonnier
 - lotissement Crotteux
- Étude d'une rénovation urbaine des places Préalles, de l'Eglise et du Pérou.

8. BÂTIMENTS

- Entretien et sécurisation des cimetières communaux,
- Acquisition du bâtiment de la Communauté française sis rue Degive,
- Rendre opérationnel dans les meilleurs délais le bâtiment "multiservices" sis la rue des XVIII Bonniers, 90,
- Construction d'une nouvelle école au quartier du Boutte (rue Thier de Jace),
- Construction d'une extension de l'implantation scolaire maternelle sise rue Aulichamps,
- Réflexion sur la nouvelle implantation de l'école en immersion,

- Création d'une salle communale de fêtes et spectacles,
- Amélioration du confort et de l'espace des bâtiments de la Zone de police,
- Rénovation de l'église de Horion-Hozémont,
- Création d'un espace de la laïcité.

9. SÉCURITÉ

- Renforcer la présence policière dans les quartiers et rendre son rôle à l'agent de quartier,
- Installation de ralentisseurs et radars préventifs supplémentaires,
- Modernisation de l'éclairage public (LED) en cas d'initiative subsidiée de la Région wallonne et création de nouveaux passages pour piétons avec un éclairage renforcé.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CRÉATION D'EMPLOIS

- Développement économique des zones économiques autour de l'aéroport,
- Redynamisation du commerce local,
- Dynamisation du commerce de proximité au quartier de Ruy,
- Soutien du contact avec les entreprises locales en créant un partenariat entre le CPAS, la Régie des quartiers, le Forem Formation et la Maison de l'emploi (Forem) dans le cadre du Plan de réinsertion

11. C.P.A.S. - SERVICE SOCIAL

- Maintien des vacances au profit des pensionnés,
- Convention de partenariat avec la CSD et l'ASD - aides familiales,
- Création d'un inter-service du secteur des affaires sociales,
- Synergies entre services communaux et services du C.P.A.S. (dépannage et entretiens, aides à domicile et ressources humaines),
- Mise en place d'un OPEN ADO en partenariat avec la Province,
- Réflexion sur la création d'un taxi social et détermination de l'ampleur de son rôle,
- Réflexion sur la création et le rôle d'une entreprise d'économie sociale dans le cadre de la réinsertion, en collaboration avec la Cohésion sociale, l'égalité des chances et le CPAS,
- Rénovation du bâtiment du C.P.A.S. (isolation et économie d'énergie sur un vieux bâtiment).

12. ENSEIGNEMENT

- Création d'écoles de devoirs,
- Création d'écoles numériques – internet et informatisation (wi-fi),
- Objectif de gratuité de l'enseignement,
- Maintien des démarches d'alimentation durable et du programme fruits et légumes mis en place.

13. INFORMATION DU CITOYEN

- Amélioration du site Internet communal afin de le rendre plus convivial,
- Création d'une page "Facebook" communale (uniquement d'information),
- Magazine d'informations trimestriel : insertion d'une page "associations" et d'une page "jeunesse".

14. BIEN-ÊTRE ANIMAL

- Application du Code du bien-être animal,
- Campagne de stérilisation des chats.

15. COHÉSION SOCIALE

- Poursuite des actions décrites dans le PCS-3 (2020-2025) dans les domaines suivants : travail - formation - insertion sociale - mobilité - logement - santé - alimentation saine - épanouissement culturel

16. AUGMENTATION DE L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

- Avenir des deux musées (Commission Historique et White Bison),
- Jumelage,
- Promenades thématiques.

17. CULTURE

- Développement de la bibliothèque communale,
- Maintien des grands événements : Fêtes de Wallonie – Marché de Noël – Week-end des artisans...,
- Soutien aux associations culturelles via un passeport culturel communal,
- Soutien du devoir de mémoire et transmission des témoignages de notre histoire locale.

18. PETITE ENFANCE

- Extension de la crèche communale,
- Évaluation de la création d'une crèche de nuit en partenariat "public-privé" à l'aéroport.

19. PARTICIPATION CITOYENNE – ÉGALITÉ DES CHANCES

- Création d'une cellule "Egalité des chances",
- Adaptation de la Charte "Egalité des chances",
- Appel à projets dans différents quartiers et subsidiation des Conseils de quartier (budget participatif),
- Mise en place d'un Conseil consultatif des Aînés,
- Dynamisation de la participation citoyenne

II. VOLET BUDGÉTAIRE

Le décret du 19 juillet 2018 a fixé le cadre général de la déclaration de politique communale en prévoyant que celle-ci comporte au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

Notre majorité entend poursuivre et mettre en œuvre des objectifs ambitieux mais prend l'engagement d'une gestion prudente, responsable et juste des finances, en évitant autant que possible toute nouvelle pression fiscale sur les citoyens de Grâce-Hollogne.

Il faut noter que notre indice de pression fiscale des impôts centralisés a été calculé à 100. Dans cet indice, nous confrontons les recettes réelles d'additionnels à l'impôt des personnes physiques et d'additionnels au précompte immobilier aux recettes théoriques que la commune enregistrerait en appliquant les taux communaux moyens constatés au niveau régional.

Nous sommes exactement au niveau moyen de la pression fiscale régionale. Par contre, la pression fiscale des autres impôts est inférieure à 100, ce qui implique que notre pression fiscale est inférieure à la moyenne régionale pour les autres impôts.

Des marges budgétaires seront ainsi dégagées pour le renforcement des équipes communales dans leur ensemble (administratif, technique, scolaire et social) et des équipements informatiques, tout en tenant compte de nouvelles contraintes financières, telle la création d'un second pilier pour financer les pensions des agents contractuels ou la possible réforme des points "APE" (Aide à la Promotion de l'Emploi) qui pourrait impacter les budgets à venir.

Concernant les résultats et marges de manœuvre financières, le solde général est en constante augmentation de 115 €/habitant en 2013 à 297 €/habitant en 2017.

De même une analyse des flux de caisse permet de dégager un cash opérationnel de 235 €/habitant en 2017 contre 161 €/habitant en 2013. Le cash flow total suit la même courbe ascendante.

Il convient bien entendu de mitiger les résultats par les coûts relatifs à la création de la nouvelle crèche.

Le solde SEC (solde de financement) de Grâce-Hollogne atteint un résultat intéressant de 37 €/habitant en 2017. Il faut cependant se garder de tout triomphalisme et être prudent dans le choix des investissements qui seront consentis durant les années à venir.

Les synergies avec le Centre public d'action sociale seront poursuivies dans le cadre des objectifs de rationalisation et d'économies d'échelle afin de permettre, en finalité, d'offrir le meilleur service public aux citoyens.

Les autorités communales seront attentives à la mise en place d'une veille continue de recherches de subsides, d'opportunités et de leviers de financement des politiques locales.

La volonté est de maintenir un équilibre budgétaire durable au bénéfice de tous les citoyens, tout en s'inscrivant dans le respect des dispositions des différents niveaux de pouvoir. Nous en avons les moyens budgétaires.

Le financement des actifs immobilisés illustre la composition du passif du bilan et, par conséquent, le mode de financement global du patrimoine total au fil du temps. Plus que la répartition du passif sur les différentes rubriques à un moment donné, c'est surtout l'évolution dans le temps de cette structure de financement qui s'avère intéressante. L'emprunt est le mode préférentiel de financement pour la commune de Grâce-Hollogne, notre faible taux d'endettement nous permet d'envisager sereinement le futur.

La dette à long terme est en constante diminution depuis 2011.

Si elle repartait à la hausse dès 2019 par la conclusion des emprunts relatifs au financement des grands projets immobiliers (dont la crèche), le ratio de dépenses de dette part propre / cash flow opérationnel indique dans quelle mesure, tout à fait acceptable, les recettes communales sont affectées au paiement des charges de la dette.

Il indique le « poids » de la dette sur le fonctionnement courant de la commune : nous sommes à un taux très intéressant de 33,1 % contre par exemple 60,4 % en moyenne régionale et 59,2 % en Province de Liège.

Toute chose restant égale, ce taux assez faible permettra de dégager des moyens en vue des futurs investissements prévus dans la déclaration de politique communale.

Il conviendra bien entendu de rester dans des proportions raisonnables pour ne pas obérer les finances communales.

A ce titre, les propositions budgétaires 2020 constitueront l'illustration du caractère rationnel de nos propositions et des moyens y consacrés.

CHARGE le Collège communal de poursuivre l'exécution de la présente délibération et, notamment, de la publier conformément aux dispositions de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (à savoir par voie d'affichage aux valves et de mise en ligne sur le site Internet communal).

PAR LE CONSEIL :

**Le Secrétaire,
S. NAPORA.**

**Le Président,
M. MOTTARD.**

Pour extrait conforme délivré et transmis le 28 octobre 2019, pour dispositions :
Direction générale, Cabinet du Bourgmestre.

PAR LE COLLEGE :

**Le Directeur général,
S. NAPORA.**



**Le Bourgmestre,
M. MOTTARD.**